



## PRÉFET DE LA RÉUNION

Saint-Denis, le 27 février 2018

### **Installation du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion Le mercredi 28 février 2018**

Monsieur le président du Conseil régional,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je vous adresse tout d'abord à toutes et à tous mes plus chaleureuses félicitations.

Mais au moment d'engager cette séance, j'ai une pensée, et nous l'avons tous, pour Valérie Bénard, conseillère régionale, femme d'engagement et de conviction, et Jean-Yves Langlois, membre du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement depuis 1990, ancien vice-président du CCEE, lui aussi homme engagé pour l'éducation populaire, le sport et le tourisme, qui nous ont tous les deux quittés trop tôt. Je vous propose d'observer une minute de silence à leur mémoire.

...

Je vous remercie.

Avec le CESER, votre assemblée est elle aussi une enceinte précieuse pour l'ensemble des pouvoirs publics en région pour les avis et études avisés qu'elle produit et qui éclairent la prise de décision des responsables publics.

Institué par la loi du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de La Réunion, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement est depuis l'une des deux assemblées consultatives régionales institutionnelles.

Il est lui aussi dans son champ de compétences, parfois partagées avec le CESER, une institution de représentation et d'expression de la société civile dans ses composantes liées à la vie culturelle, à la formation, à l'enseignement et à la recherche, à l'animation et à la préservation du cadre de vie.

Il est lui aussi une instance qui n'est ni un lieu de décision, ni un lieu de pouvoir, mais un lieu de débats et d'échanges pour explorer des pistes nouvelles d'action ou des pistes de convergence.

La procédure de renouvellement du CCEE vient de s'achever avec les dernières nominations le 16 février dernier, après deux autres arrêtés nominatifs pris les 29 décembre 2017 et 2 février 2018.

Sa nouvelle composition marque une évolution certaine, avec 62 % de conseillers nouveaux.

Ce profond renouvellement tient sans doute à la nouvelle composition et au regroupement par secteurs d'activités au collège 1 (culture), mais aussi aux novations apportées dans le collège 2 en matière de vie éducative avec la création de postes liés à la culture et à la langue créole, à la promotion de la culture scientifique et à la lutte contre les addictions, et, dans le collège 3 (protection et animation du cadre de vie), à la dévolution de 5 postes au mouvement associatif pour accompagner la mise en réseau de ce secteur ou la création d'un poste supplémentaire accordé à l'environnement.

Ce profond remaniement de la composition du CCEE génère naturellement des réactions, je ne m'en cache pas, de tous ceux qui auraient voulu y être, de ceux qui n'y sont plus. J'ai ainsi pu mesurer combien la qualité de membre du CCEE de La Réunion était recherchée.

Cette évolution correspond aux aspirations de la société. Elle a aussi permis, et je m'en félicite tout comme chacun devrait s'en féliciter, d'atteindre une parité homme-femme, jusqu'à jamais atteinte. Alors qu'elles ne représentaient que 29 % du total des membres lors de la précédente mandature, elles sont désormais majoritaires (52 %). C'est déjà une victoire, mais qui devrait être le droit commun.

Je ne reviendrai pas ici sur la liste exhaustive des avis et rapports produits par votre assemblée. Je souhaite qu'avec votre nouvelle assemblée, les travaux se poursuivent avec la même volonté de qualité, de promotion de La Réunion et que la vision que vous apporterez soit claire, lisible, opérationnelle et partagée.

L'éclairage du CCEE sera important au moment où d'importants chantiers s'ouvrent à nous.

Au moment où nous abordons la dernière ligne droite des travaux des Assises des outre-mer, auxquels votre assemblée a participé, au moment où les nouvelles orientations des politiques publiques comme celles de la formation professionnelle et de l'apprentissage se dessinent, les avis que pourra émettre votre assemblée sont attendus.

Tout comme ceux que vous aurez à formuler, Mesdames et Messieurs les conseillers, sur les futurs plan et contrat de convergence, prévus par la Loi Égalité outre-mer, la prochaine révision du CPER (contrat de plan État-Région) ou celle à mi-parcours des fonds européens.

Je connais votre engagement et je sais compter sur l'exigence de qualité qui a toujours marqué vos travaux de son empreinte.

En renouvelant à chacune et à chacun toutes mes félicitations, je vais maintenant confier la présidence de cette élection à M. Alain-Marcel VAUTHIER, doyen, qui sera assisté de Mme Samantha POTHIN, benjamine de cette assemblée.

Je vous remercie de votre attention.